

**PRINTEMPS DE LA RURALITÉ
COMPTE-RENDU DE DÉBAT**

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DRAC organisatrice	DRAC ARA
Nom du coordinateur / de la coordinatrice	Fabrice Mazzolini
Contacts	Tél. 04 72 00 44 01 Port. 07 61 23 90 42

Lieu du débat	Saint Just-Saint Rambert
Date	28/03/2024
Nombre de participants	23
Typologie des participants et des publics (habitants, élus, professionnels de la culture, associations,...) ; personnalités à signaler	Professionnels de la culture, association, collectivités, communautés de communes, MJC , venant de lieux très ruraux jusqu'au très urbain ; des cinémas itinérants. 1 seul artiste (comédien). Pas d'élus dans cet atelier.
Autres caractéristiques ou commentaires sur la réunion	Ateliers world café de 2h

ATELIER 2 - ELEMENTS GENERAUX

▪ Quelles sont les principales thématiques ou problématiques abordées lors de ce débat ?

Quels lieux pour favoriser la rencontre des habitants avec des propositions culturelles et artistiques ? Quels sont les besoins techniques, architecturaux pour faciliter la présence longue des artistes ? Quelles complémentarités trouver avec les acteurs culturels existants et repenser les usages des différents lieux ?

3 groupes de travail, 3 questions :

- **question 1** : Comment permettre une présence artistique renforcée en appui aux ressources existantes ?
- **question 2** : Comment les différents lieux peuvent-ils interagir sur un même territoire ?

- **Question 3 :** Comment concevoir et développer les aménagements et les usages des lieux dédiés ou non à la culture, au regard des ressources existantes ou à inventer ?

Question 1. Comment permettre une présence artistique renforcée en appui aux ressources existantes ?

Ressources existantes :

- Les lieux dédiés à la culture, hors-les-murs, les lieux privés (ex: Dans Mon Jardin, Dans Ma Grange...)
- Les artistes
- Les initiatives publiques et privées
- Le bénévolat
- Les espaces publics hors-culture : espaces verts, le champ du social, de la justice...

Présence artistique :

- Les lieux et les équipements
- Les équipes
- Les œuvres
- L'espace naturel et le patrimoine
- Les amateurs. Importance de considérer ce savoir-faire et le maillage possible avec le champ pro

Présence « renforcée » = en matière de pérennité, de quantité, de régularité, tout au long de la vie... ? Renforcée pour qui ? Cela présuppose qu'il y a déjà une présence artistique ! Donc nécessité d'une articulation entre ce qui existe et ce qui est à créer.

Modalités et processus pour arriver à une présence artistique renforcée:

- Implication des élus : il est nécessaire qu'ils soient formés à l'impact positif et aux enjeux de la culture sur leur territoire en matière d'attractivité (tourisme, entreprises....). Nécessité qu'ils soient présents et qu'ils accompagnent.
- Coordination de politiques culturelles variées : EPCI, Région, Etat, communes... Pas 1 seule personne qui assure la coordination mais au moins un binôme car cela permet plus de richesse, de diversité et une « garantie » démocratique.
- Diagnostic : savoir ce qui existe.
- Impliquer les habitants en amont et en aval afin qu'ils soient au cœur de la présence artistique
- Financement
- RH pour coordination et coopération
- Itinérance
- prise en compte des droits culturels

Question 2. Comment différents lieux peuvent-ils interagir sur un même territoire ?

Leviers :

- Se connaître : entre les différents acteurs du territoire et les publics
- Avoir un projet commun : définir un objectif à partir d'un diagnostic (réunions, groupes de travail, instances de rencontre, contrats d'objectifs)
- Partage de compétences (professionnelles, techniques, locaux...)
- Validation de la part des élus et leur nécessaire formation aux enjeux culturels
- Partage de valeurs entre les différents partenaires
- Principe d'itinérance : se déplacer par rapport à son propre lieu
- Adaptabilité, modularité et complémentarité des projets
- Horizontalité dans le projet : pas de surplomb de la grande institution par ex., être à pied d'égalité entre les différents contributeurs
- droits culturels

Besoins :

- Ingénierie culturelle (ex : pour établir un comité de programmation)
- Coordination par une ou plusieurs personnes référentes
- Savoir qui initie l'interaction
- Médiation nécessaire
- Être en capacité de faire un pas de côté par rapport aux habitudes de travail
- Mobilité des partenaires
- Communiquer auprès des publics afin qu'ils se sentent informés, concernés et investis ("développer une viralité par le bouche à oreille")
- Prise en compte des droits culturels et des remontées des habitants : cela permettra de développer l'envie d'agir de la part des habitants au sein du projet.
- Réseaux
- Dépasser le clivage "culture savante / culture populaire"
- Arbitrage quand plusieurs projets peuvent se dérouler au même moment avec une logique de concurrence. Qui arbitre ? Puissance publique ? *Réponse non consensuelle.*
- Lieux avec les secteurs sociaux, médicaux et relatifs à la justice.
- Des "connecteurs" qui fédèrent les acteurs (culturels, habitants, élus...) pour qu'ils aient connaissance du projet et qu'ils se sentent légitimes à participer. Mais comment identifier les connecteurs ? Qui sont-ils et où ?
- Avant d'être dans la nouveauté il faut avoir le constat de ce qui existe déjà et s'appuyer sur ce qui marche, ne pas tout "jeter".

Question 3. Comment concevoir et développer les aménagements et les usages des lieux dédiés ou non dédiés à la culture au regard des ressources existantes ou à inventer ?

Méthodologie

Il faut faire un état des « lieux », une analyse de l'existant : les lieux dédiés ou non, les sites naturels, les événements, l'espace public et les équipements municipaux...Besoin de cette lecture avec beaucoup d'entrées différentes.

Ex : Organiser des états généraux. Mais avec qui et par qui ? Ne pas nécessairement faire appel à un cabinet extérieur mais privilégier la concertation et la coopération à l'échelle locale. Associer les différents acteurs (culturels et non) du territoire.

Initier des projets inspirants qui permettent de créer des espaces (temporaires ou non) d'expérimentation.

4 pistes pour penser l'aménagement du territoire

- Créer un lieu polyvalent et central qui pourra être utilisé par différents acteurs pour différents usages. Limites : quelle gouvernance et quelle structuration juridique ? Quelle logistique (partage du planning etc) ? Un lieu ne peut pas viser l'exhaustivité donc nécessaire parti pris pour ce lieu polyvalent.
- Complémentarité et coopération entre les lieux sur le territoire; principe de coopération et d'optimisation des équipements pour multiplier les possibles; veiller à l'articulation entre les différents temps de vie ("de l'école à l'EDPAD")
- Créer et mettre à disposition des moyens matériels pour favoriser l'itinérance. Ex : Métropole création kit projection en immersion dans le domaine des arts numériques.
- Réfléchir à une exception culturelle soit réfléchie dans le domaine et qu'un moratoire de trois à cinq ans soit mis en place sur l'augmentation du coût de l'énergie concernant le service public de la culture, notamment en milieu rural. Le temps pour ces structures d'opérer l'incontournable transition en la matière et la mise en place de plans d'investissements pour de nouvelles sources lumineuses (LED) moins consommatrices d'énergie .

Lors d'un aménagement de territoire, **importance d'une instance de concertation le plus en amont possible** afin d'engager une démarche projet qui dépasse l'architectural et qui prenne en compte à la fois l'urbanistique, le culturel, le social, les contraintes techniques...

Proposition de faire évoluer la législation en matière de mécénat (par exemple développer les SCIC -Société d'intérêt collectif)